

NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES



IMPLANTER UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE À L'AÉROPORT DE STRASBOURG

L'Aéroport est situé sur le territoire de la commune d'Entzheim, au sein de la Collectivité Européenne d'Alsace de la région Grand Est.

La plateforme aéroportuaire, qui recouvre au total 272 Ha, est gérée par la Société de l'Aéroport de Strasbourg depuis mai 2011.

Parallèlement aux efforts menés pour développer le trafic aérien, la Société de l'Aéroport de Strasbourg a entrepris une démarche de valorisation de son domaine foncier et de ses surfaces commerciales situées dans l'aérogare. En effet, la plateforme comporte d'importantes surfaces disponibles susceptibles de servir ce développement.

L'Aéroport de Strasbourg vous offre un lieu attractif qui vous permet d'attirer une clientèle importante et variée : hommes d'affaires, familles, retraités, millenials...



1,3 M de passagers
en 2019



38% de voyageurs
d'affaires



50% de CSP+



+6,14% de CA
réalisé par les
commerces
implantés dans
l'aérogare



Large couverture
horaire
De 5h à minuit
365 jours par an

Pour connaître nos disponibilités : consulter notre site internet.

CONDITIONS D'OCCUPATION

L'Aéroport de Strasbourg recherche des partenaires afin d'exploiter des activités économiques permanentes ou temporaires avec des propositions d'offres de produits et/ou services innovants.

Pour s'implanter sur la plateforme aéroportuaire, il faut procéder en deux étapes :

✈ Répondre à une consultation publique d'une ou plusieurs surfaces sous la forme d'une mise en concurrence .

✈ Une fois retenu, signer une convention fixant les modalités d'occupation du domaine et d'exploitation d'une activité économique.

DURÉE DE L'OCCUPATION

La durée d'autorisation d'occupation est définie selon votre activité économique et la durée d'amortissement de vos investissements, (généralement entre 3 et 9 ans).

Cette flexibilité vous assurera de rentabiliser vos projets !

L'OFFRE ÉCONOMIQUE ENVISAGÉE

Elle doit répondre aux attentes des passagers.

L'offre doit être pertinente en proposant une gamme de produits et/ou services de qualité en disponibilité et variété suffisantes pour répondre à la saisonnalité du trafic aérien.

Nous vous informons que l'Aéroport se réserve le droit d'interdire la vente de produits et/ou services contraires à sa raison d'être, son image et sa réputation.

LA COMMUNICATION

Nous vous recommandons de faire de la publicité pour l'activité exercée sur le site internet de l'Aéroport Strasbourg et sur les différents réseaux sociaux, ainsi que des animations dans le périmètre de la surface occupée.

L'Aéroport de Strasbourg assure votre visibilité sur ses supports de communication, ses pages de réseaux sociaux et vous fait participer aux opérations commerciales de la plateforme aéroportuaire.

notre site internet : strasbourg.aeroport.fr

Afin de correspondre à l'image internationale de l'Aéroport de Strasbourg, votre personnel doit maîtriser les langues les plus pratiquées sur la plateforme (Français, Allemand, Anglais). Nous insistons particulièrement sur la qualité de l'accueil et de la tenue vestimentaire de votre personnel.

LES TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

L'Aéroport de Strasbourg dispose de surfaces incluant différents réseaux (les fluides, le raccordement électrique, informatique, téléphonique etc...) que vous pouvez louer.

L'aménagement de la surface occupée est à votre charge.

Pour attirer les passagers de l'Aéroport vers votre activité économique, vous devez la mettre en valeur aux yeux du public; elle doit être visuellement attrayante, propre, bien aménagée avec goût et originalité afin de donner envie de visiter le commerce et d'y effectuer des achats impulsifs.

Votre agencement intérieur doit être accessible à toute personne, y compris aux personnes à mobilité réduite.

Vous devez néanmoins soumettre à l'approbation de l'Aéroport de Strasbourg vos projets d'aménagement de la surface, le choix du mobilier ainsi que les diverses installations envisagées.

En s'installant dans un établissement recevant du public, vous devez faire vérifier vos installations par un organisme de sécurité agréé.

CONDITIONS FINANCIÈRES

La redevance due à l'Aéroport de Strasbourg sera composée de :

✈ Une part fixe selon le nombre de m² occupés.

1. **Commerces 22,36 € HT/ m² /par mois**
2. **Bureau RDC 18,65 € HT/ m²/par mois**
3. **Autre bureau 14,93 € HT/ m² /par mois**
4. **Réserve/ Magasin 9,00 € HT/ m² /par mois**

✈ Une part variable, sous la forme d'un pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe réalisé grâce à l'activité économique exercée sur la plateforme et assortie d'un minimum garanti.

CRITERES DE SÉLECTION

Le candidat choisi pour être titulaire du contrat sera celui ayant soumis l'offre répondant le mieux aux besoins de l'Aéroport.

Les offres seront analysées selon des critères d'appréciation portant sur :

- La proposition Financière
- La crédibilité de l'offre
- La stratégie commerciale et marketing
- La proposition technique
- La qualité générale de l'offre

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

Nous avons besoin de connaître :

- ✈ Votre motivation et votre projet
- ✈ Votre activité économique
- ✈ Votre expérience professionnelle
- ✈ Vos besoins de surfaces
- ✈ Vos prévisions d'activité (chiffre d'affaires, investissements etc.)

Consultez notre site internet rubrique « consultation en cours » pour connaître les appels à projet en cours.

NOUS CONTACTER

Aéroport de Strasbourg
Pôle Extra-Aéronautique
RD 221 Route de l'Aéroport
67960 Entzheim

Tél : 03 88 64 67 67

b.zwickert@strasbourg.aeroport.fr



NOS PARTENAIRES

COMMERCES



RESTAURATION



SERVICES



LOISIRS ET FORMATIONS



LOUEURS



AGENCES DE VOYAGES

